



Newsletter 84 :
Groupe AGIR ENSEMBLE Neufchâteau

Le Ministre Paul FURLAN (PS) exige la transparence à Neufchâteau.

Madame, Monsieur,

Le Ministre wallon de l'Intérieur inflige un véritable camouflet au Bourgmestre de Neufchâteau et à son Collège. En effet, Paul Furlan a décidé d'annuler la décision du Collège communal de Neufchâteau du 29 juin 2011 qui promulgue de ne plus transmettre les PV de Collège qu'après l'écoulement d'un délai d'au moins un mois après leur approbation.

La polémique avait surgi au début de l'année 2011. Le Collège communal avait décidé l'octroi d'un prêt de 75.000 euros à titre gratuit en faveur de la Communauté musulmane de Neufchâteau afin de lui permettre l'acquisition d'un bâtiment en vue d'y installer une nouvelle mosquée.

La délibération de la décision prise par le Collège communal avait été diffusée auprès du grand public, plus particulièrement en « toutes-boîtes » pour la ville de Neufchâteau.

Cette prise de décision avait suscité de nombreuses réactions. Pour tout écran de fumée, le Collège avait alors pointé la minorité qu'il accuse d'avoir divulgué la copie du procès-verbal comportant la décision en question.

Par mesure de représailles, la majorité avait décidé de communiquer aux membres du Conseil communal les PV du collège plus d'un mois après leur approbation.

Dans les faits, le Collège communal a ainsi opéré une rétention totale de la communication de ses procès-verbaux à l'attention des membres du conseil communal depuis le mois de mai. Cette attitude est évidemment inqualifiable et anti-démocratique.

Différents courriers ont bien été adressés à l'attention du Secrétaire communal afin d'obtenir, comme le Code de la Démocratie Locale lui impose,

la communication des procès-verbaux du Collège communal. Ces différents courriers sont malheureusement restés lettres mortes .

C'est la raison pour laquelle, par la voix de son chef de file, le Député-Sénateur Dimitri FOURNY, le groupe Agir ensemble a introduit un recours entre les mains du Ministre de l'Intérieur de la Région wallonne, Monsieur Paul FURLAN, en vue d'obtenir le respect de la législation.

Le manque de transparence de la majorité communale empêche la minorité d'exercer son contrôle sur la gestion des affaires communales et de pouvoir jouer son rôle correct de surveillance. La motivation des décisions et le débat démocratique est, ce faisant, confisqué aux citoyens de Neufchâteau.

La minorité avait dénoncé ce comportement arrogant au mois de juillet 2011. Pour marquer le coup, elle s'était refusée à se présenter au conseil communal du 14 juillet 2011.

En effet, la majorité s'en entêtee dans son refus de communiquer les procès-verbaux du Collège dans les délais légaux. Elle ne répond à aucune correspondance ni requête qui lui est adressée.

Cet état de fait, le Ministre FURLAN n'a pu que le constater.

Au travers de sa décision ministérielle, le Ministre FURLAN impose que soit rétablie la TOTALE TRANSPARENCE dans le chef de la majorité.

Nous ne pouvons évidemment que nous en réjouir.

Nous espérons dès lors que le Secrétaire communal va respecter cette décision qui s'impose également à lui et appliquer correctement les termes du Code de la Démocratie Locale.

Le groupe Agir Ensemble exige le respect immédiat et total de la décision du Ministre FURLAN.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Pour le groupe AGIR ENSEMBLE

**Dimitri FOURNY, Jacky DELREZ, Joëlle DEVALET, Nelly GENDEBIEN, Guy
LESCRENIER, André PIERRET, Hector PIRON, Jacques ROBLAIN**

Alain BECHET, Anne-Marie BRASSEL, Jean FOUQUET, Jeannine DEVAHIF



Infos sur les activités communales
www.chestrolais.over-blog.com
www.deputefourny.be